

Déclaration de solidarité et de soutien aux juges tunisiens et dénonciation des pratiques du ministère de la Justice portant atteinte à l'indépendance de la justice

Tunis_16 septembre 2024

Les organisations, associations et personnalités nationales et des droits humains signataires de cette déclaration, après avoir pris connaissance de la déclaration de l'Association des magistrats tunisiens du 9 septembre 2024 intitulée :

« Le ministère de la Justice s'accapare entièrement les prérogatives du Conseil de la magistrature judiciaire et dépasse toutes les lignes rouges dans sa mainmise sur la justice », et après avoir constaté la situation de la justice tunisienne suite à la dissolution du Conseil supérieur de la magistrature le 12 février 2022, la révocation de 57 juges le 1er juin 2022, et le refus d'exécuter les jugements administratifs en faveur de 49 d'entre eux à ce jour, ainsi que la mise en veille du Conseil provisoire de la magistrature judiciaire par la création volontaire de vacances dans sa composition et l'absence de toute tentative de les combler depuis près d'un an, ce qui empêche le quorum nécessaire à ses réunions,

et après avoir constaté que le ministère de la Justice exploite cette situation qu'il a lui-même provoquée pour asseoir un contrôle direct sur les carrières des juges à travers les mutations, promotions, nominations à des postes importants, ou révocations unilatérales par des notes de service émanant directement de la ministre de la Justice, en dehors de tout cadre légal, selon un critère d'allégeance et de soumission à ses instructions, loin de toute transparence, objectivité et équité fondées sur la compétence et l'égalité des chances ; et après avoir vérifié que la ministre de la Justice a massivement et systématiquement utilisé ces notes de service durant l'année judiciaire 2023-2024, y compris pendant les vacances d'été, concernant de nombreux juges des trois grades, en raison de leur traitement de dossiers relatifs à des militants politiques, des défenseurs des droits humains ou des crimes électoraux impliquant des candidats à la prochaine élection présidentielle, ainsi que les jugements qu'ils ont prononcés à cet égard ;

Ils déclarent ce qui suit :

1. Ils condamnent fermement l'emprise totale du ministère de la Justice et du pouvoir exécutif sur les prérogatives du Conseil provisoire de la magistrature judiciaire, dans le but de gérer unilatéralement les carrières des juges et d'influencer leurs décisions dans les affaires qui leur sont confiées.
2. Ils rejettent catégoriquement la vacance institutionnelle imposée par le pouvoir exécutif sur la magistrature judiciaire, par la création délibérée d'un vide au sein du Conseil provisoire et la paralysie de ses activités, permettant ainsi à la ministre de la Justice de s'emparer de ses fonctions au service des intérêts politiques.
3. Ils expriment leur refus absolu de voir les carrières des juges administrées directement par l'exécutif, ce qui contredit totalement la Constitution, les textes juridiques applicables, ainsi que les standards internationaux relatifs à l'indépendance de la justice. Ils appellent à mettre un terme immédiat à cette situation sans précédent.
4. Ils expriment leur solidarité totale avec tous les juges ayant été victimes des abus de pouvoir et des sanctions arbitraires pour avoir accompli leur devoir dans l'application

correcte de la loi et joué leur rôle dans la protection des droits et libertés. Ils les appellent à rester attachés à leur neutralité et à l'indépendance de leurs décisions, pour préserver l'État de droit et la mission de la justice.

5. Ils appellent tous les juges à se tenir à l'écart de toute tentative de les instrumentaliser pour porter atteinte aux droits et libertés, ou pour réprimer les voix libres. Ils les exhortent à tirer les leçons des expériences passées où l'instrumentalisation du pouvoir judiciaire à des fins politiques a eu des conséquences désastreuses. Ils leur rappellent leur serment d'exercer leurs fonctions avec honnêteté, impartialité et intégrité.
6. Ils saluent tous les juges fidèles aux valeurs d'une justice indépendante, de l'État de droit et de la défense des droits et libertés, et ce malgré les persécutions qu'ils subissent de la part du pouvoir.
7. Ils réaffirment leur vigilance face à toute évolution de la situation judiciaire et leur disposition à recourir à tous les moyens légitimes pour défendre les garanties d'indépendance de la justice, et le droit des Tunisiennes et Tunisiens à une justice équitable, indépendante et efficace.

Signataires :

- Association des Magistrats Tunisiens
- Ligue Tunisienne des Droits de l'Homme
- Association Tunisienne des Femmes Démocrates
- Intersection Association
- Association Tunisienne pour la Défense des Libertés Individuelles
- Comité pour le Respect des Libertés et des Droits de l'Homme en Tunisie
- Réseau Mourakiboun
- Instance Nationale de Défense des Libertés et de la Démocratie
- Legal Agenda
- Association Tunisienne pour les Droits et les Libertés
- Association Karama pour les Droits et les Libertés
- Association pour la Redevabilité Sociale
- Femmes pour la Citoyenneté et le Développement
- EuroMed Droits
- Fédération Internationale pour les Droits Humains
- Amnesty International – Tunisie
- Organisation Mondiale Contre la Torture

NB : Cette version en français n'est pas une traduction officielle. Elle a été générée à l'aide d'une intelligence artificielle.